

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2011 A 18 H 30

1 - Location de l'usine

A la suite de la demande d'une entreprise, le Conseil Municipal donne son accord à la location de l'usine pour une durée de 2 mois prolongé à 3 mois, si besoin, avec un loyer mensuel est de 800 € HT, à compter du 29.8.2011.

2 - Contrat enfance jeunesse

La crèche bénéficie d'un financement de la CAF de l'Aude calculé en fonction du nombre de journée/enfant au travers de la prestation de service ordinaire.

Avec la signature du Contrat Enfance Jeunesse, la commune s'engage à développer et améliorer le service rendu aux familles, en contrepartie, la CAF apporte un financement complémentaire calculé à partir des charges supportées sur le budget communal. Le Maire est autorisé à signer ce Contrat.

3 - Une subvention de 1650 € est attribuée au Club Nautique.

4 - Questions diverses

Canal du Midi :

Les lois de 2003 et 2004 modifiant la gestion du Canal des 2 Mers prévoient à terme le transfert aux collectivités locales du réseau des voies secondaires du Canal du Midi.

Dans la Région Languedoc Roussillon, concernée par ce dispositif, VNF a concentré son intervention sur la sécurité et a délaissé l'entretien du Canal avec les conséquences que l'on peut attendre sur l'état des infrastructures qui seront transférées à la Région (confortement des berges et plantations). Entre 2007 et 2010, la Région a consacré plus de 2 millions d'euros au maintien de ces infrastructures et aux aménagements liés au tourisme.

Dans sa délibération du 27 mai 2011, la Région LR demande que l'Etat prenne les dispositions législatives afin de garantir une égalité de traitement entre les parties Ouest et Est du Canal du Midi, crée ainsi une continuité d'aménagement et de gestion de la Garonne au Rhône et assume ses responsabilités de propriétaire en réalisant les investissements nécessaires.

Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'action entreprise par la Région LR.

CAPASO,

Collectif Audois Pour une Agriculture Sans OGM souhaite connaître la position du conseil sur l'agriculture sans OGM. Le dossier sera étudié plus précisément et présenté à une prochaine séance.

Le Maire